

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 2014604	Date d'inspection Le 07 janvier 2020	
Nom de l'établissement Les Voyageurs		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Vanessa Giberson		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de la visite, le ratio est respecté.
Les médicaments et les rapports d'incident sont conformes selon la loi et le règlement sur les services à la petite enfance.

original signé par
Vanessa Giberson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 janvier 2020

Date

original signé par
Gabrielle Manuel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 janvier 2020

Date